



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2022 par vidéoconférence ZOOM, un avis de motion fut donné qu'un règlement pour réviser le « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil municipal. Un projet dudit règlement fut également déposé.

1. Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ce projet de règlement énonce et prévoit :
2. Les buts poursuivis sont :
 - Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
 - Instaurer des normes de comportement visant l'intégration de ses valeurs dans le processus de prise de décision;
 - Prévenir les conflits d'éthique ou aider à les résoudre;
 - Assurer l'application de mesures de contrôle
3. Les valeurs de la municipalité sont :
 - L'intégrité;
 - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés et les citoyens;
 - La loyauté envers la municipalité;
 - La recherche de l'équité;
 - L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal
4. Le code détermine
 - les règles de conduite et interdiction applicables aux membres du conseil
 - les objectifs;
 - les conflits d'intérêts, les abus et la malversation;
 - Réception ou sollicitation d'avantages;
 - l'utilisation des ressources de la municipalité et des renseignements confidentiels et privilégiés;
 - les règles d'après-mandat;
 - Ingérence;
 - Annonces publiques.
5. Mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions.

Un avis public de 7 jours doit être donné avant l'adoption du règlement.

Ce règlement sera présenté pour son adoption à la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 7 février 2022 à 19 heures par vidéoconférence ZOOM.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement sur le site WEB de la Ville de Macamic au www.villemacamic.qc.ca (onglet « publication », « avis public – projet règlement No 22-317 ») ou en téléphonant au 819 782-4604.

DONNÉ à Macamic, ce 11 janvier 2022.


Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe